

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES NON AUTORISÉS EN FRANCE
- (N° 861)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Vermorel-Marques, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.